

Version février 2020

## 1. Contexte

De par son statut de société de gestion de portefeuille, Mandarine Gestion n'est pas membre des marchés mais transmet des ordres pour le compte des OPC gérés à des intermédiaires de marché agréés chargés de l'exécution.

Dans le cadre de la directive MIF2, Mandarine Gestion s'est vue confortée dans son choix de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé qui assure depuis 2008 l'intégralité de la transmission des ordres aux contreparties sélectionnées dans le respect de la nouvelle réglementation. Exoé est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), en qualité de Prestataire de Services d'Investissement (PSI) en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à l'article L211-1 du Code monétaire et financier.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par Mandarine Gestion, et résulte en partie des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par Mandarine gestion.

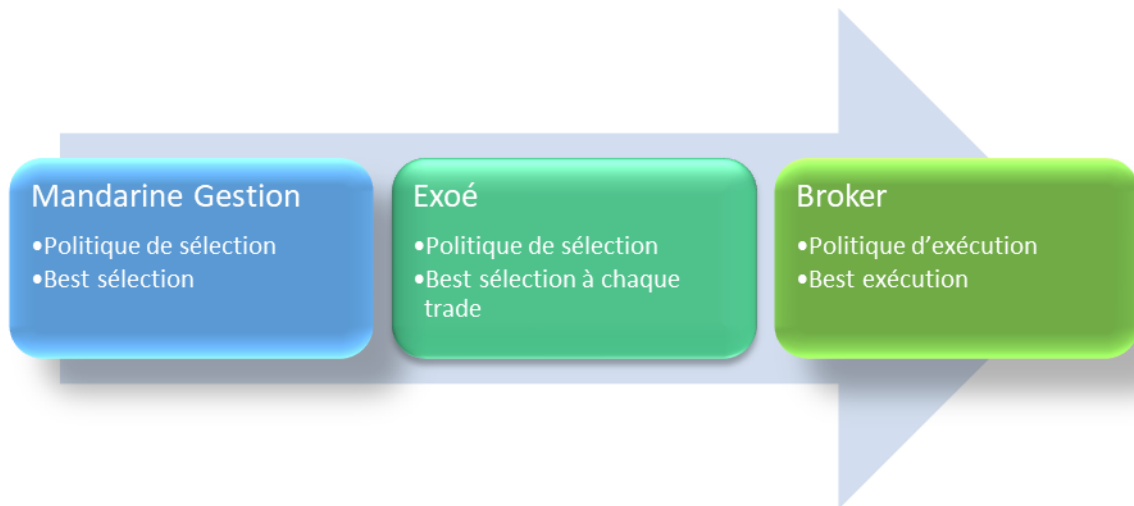
Par ailleurs, en tant que Prestataire de services d'investissement au titre des services de RTO et d'exécution d'ordres pour compte de tiers, Exoé dispose de sa propre politique de sélection et d'exécution, accessible sur le site Internet d'Exoé à l'adresse <https://exoe.fr/regulation/>.

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de « **meilleure sélection** » ou « **best selection** » qui consiste à sélectionner, pour chaque classe d'instruments, les entités auprès desquelles les ordres sont transmis pour exécution. La « best selection » impose de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir, dans la plupart des cas possibles, la meilleure exécution possible des ordres transmis pour le compte des portefeuilles gérés par la société de gestion.

Les gérants ne traitent pas directement avec des contreparties ou intermédiaires financiers agréés par le comité broker de la société de gestion.

Conformément à la réglementation, Mandarine Gestion sélectionne un certain nombre d'intermédiaires financiers pour chaque classe d'instruments financiers. Les ordres sont transmis à sa table de négociation qui route les ordres pour exécution vers les prestataires sélectionnés afin d'obtenir *in fine* et en tant que faire se peut, le meilleur résultat possible.

Elle contrôle notamment que les entités sélectionnées disposent d'une politique et de mécanismes d'exécution des ordres qui prévoient la meilleure exécution et permettent de se conformer à leurs obligations en la matière et qu'elles ont un accès suffisant aux lieux d'exécution.



## **2. Catégorisation de Mandarinine Gestion**

Mandarine Gestion a choisi de se considérer comme « client professionnel » et demande aux intermédiaires (brokers) de la catégoriser ainsi, ce qui leur impose l'obligation de « meilleure exécution » (« best execution ») à l'égard de notre société.

## **3. Recours à une table de négociation externalisée**

Pour optimiser l'exécution de ses ordres de bourse et de ses ordres de bourse actions en particulier, Mandarinine Gestion a choisi de s'attacher les services de la société Exoé.

Le recours aux services d'une table de négociation externalisée permet aux gérants de se concentrer sur le processus de sélection en amont des investissements et de suivi des investissements et des portefeuilles, de professionnaliser la négociation des ordres et d'améliorer la qualité de l'exécution.

Afin d'obtenir le meilleur résultat possible pour un ordre donné, Exoé sélectionne l'intermédiaire habilité en charge de l'exécution en fonction des critères suivants, classés par ordre d'importance relative décroissante :

- Respect des instructions spécifiques éventuelles de Mandarinine Gestion,
- Prise en compte des facteurs d'exécution, dont certains sont plus importants que d'autres, pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients,
- Caractéristique de l'ordre : en fonction

Exoé est également amené à intervenir en tant que participant sur certaines plateformes validées par Mandarinine Gestion pour certains marchés dirigés par les prix, au nom de ses clients, pour y rencontrer des offres de prix proposées par des prestataires habilités par Mandarinine Gestion.

Ainsi, afin d'obtenir le meilleur résultat possible pour un ordre donné, Exoé exécute l'opération en fonction des critères suivants, classés par ordre d'importance relative décroissante :

- Respect des instructions spécifiques éventuelles de Mandarinine Gestion,
- Prise en compte des facteurs d'exécution, dont certains sont plus importants que d'autres, pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients,
- Caractéristique de l'ordre : en fonction de la taille et de la nature de l'ordre, des caractéristiques du client et de l'instrument financier,
- Caractéristique des plates-formes d'exécution vers lesquels cet ordre peut être acheminé.

#### 4. Sélection des intermédiaires

La liste des intermédiaires sélectionnés est arrêtée chaque semestre par le Comité de sélection des intermédiaires sur la base d'une évaluation de ces intermédiaires par Exoé.

Facteur clés de sélection :

- Probabilité et rapidité d'exécution
- Prix d'exécution
- Accès à la liquidité (blocs, intérêts, contrepartie ...)
- Qualité d'exécution (en ce inclus le post trade et le reporting)

La liste des intermédiaires est établie suivant 2 groupes.

- Les Brokers « **core** »
- Les Brokers qui apportent de la liquidité (Risk ou Bloc) soit sur un titre ou une typologie de titres, soit sur un marché spécifique (ex : UK su ls small caps, région Nordics, Japon ...« **Opportunités** ». )

L'objectif est d'avoir des accords pour permettre à d'obtenir de la liquidité notamment sur les small et mid caps

La liste des intermédiaires est établie suivant 2 groupes :

- Tier 1 : Brokers « Core »
- Tier 2 : Brokers apporteurs de liquidité (Risk ou Bloc)

Les facteurs pris en compte sont les suivants :

Produit financier	Stratégie de transmission ou d'exécution	Facteurs retenus
Actions	Les ordres sont transmis à un intermédiaire de la liste d'intermédiaires sélectionnés.	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Prix et probabilité de règlement</li><li>▪ Probabilité d'exécution : liquidité : indication d'intérêt permettant de détecter un flux opposé sur cet ordre (bloc ou facilitation) ;</li><li>▪ Cout de l'ordre : définition de la stratégie adaptée permettant de limiter l'impact de l'opération ;</li><li>▪ Lieux d'exécution auxquels le négociateur est connecté et qui permettraient de réaliser une meilleure exécution, en termes de rapidité d'exécution ;</li><li>▪ Accès direct au marché sur lequel l'instrument est coté ;</li><li>▪ Bonne exécution de la même valeur lors d'opérations précédentes ;</li><li>▪ Suivi fondamental (connaissance) de la valeur ;</li><li>▪ Respect des orientations pour la période ;</li></ul>

<b>ETFs</b>	Les ordres sont transmis à : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ un intermédiaire de la liste d'intermédiaires sélectionnés ;</li> <li>▪ ou mise en concurrence (RFQ) de plusieurs contreparties habilitées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prix et probabilité de règlement ;</li> <li>▪ Probabilité d'exécution : liquidité naturelle ou intervention de teneurs de marché ;</li> <li>▪ Cout de l'ordre : définition de la stratégie adaptée permettant de limiter l'impact de l'opération ;</li> <li>▪ Plateformes auxquelles le négociateur est connecté.</li> </ul>
<b>Taux et crédit</b>	Mise en concurrence (RFQ) de plusieurs contreparties habilitées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prix et probabilité de règlement ;</li> <li>▪ Probabilité d'exécution : liquidité : Axes présentés par les contreparties ;</li> <li>▪ Qualité des intermédiaires sélectionnés sur le produit traité ;</li> <li>▪ Cout de l'ordre : définition de la stratégie adaptée permettant de limiter l'impact de l'opération.</li> </ul>
<b>Futures et Options</b>	Les ordres sont transmis à un intermédiaire de la liste d'intermédiaires sélectionnés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prix et probabilité de règlement</li> <li>▪ Respect des orientations pour la période ;</li> </ul>

## **5. Evaluation des intermédiaires sélectionnés**

Exoé collecte et présente semestriellement les analyses suivantes :

<b>Produit financier</b>	<b>Nature du contrôle</b>	<b>Critères ou méthodologie</b>
<b>Actions</b>	Notation technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Couverture marché</li> <li>▪ Communication réglementaire</li> <li>▪ Capacités techniques</li> <li>▪ Commentaires trading</li> </ul>
	Broker Reviews	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyse des performances</li> <li>▪ Adéquation du prestataire aux besoins</li> </ul>
	Mesure de performance d'exécution (TCA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mesure des écarts au benchmarks</li> </ul>
	TCA multi-client	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mesure des écarts au benchmarks</li> </ul>
<b>ETFs</b>	Mesure de performance d'exécution (TCA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mesure des écarts au benchmarks</li> </ul>
	RFQs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyse des mises en concurrence</li> </ul>
<b>Taux et crédit</b>	Notation technique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fiabilité des prix et des axes</li> <li>▪ Capacités techniques</li> <li>▪ Ranking</li> <li>▪ Commentaires trading</li> </ul>
	RFQs	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Analyse des mises en concurrence</li> <li>▪ Evaluation des plateformes utilisées</li> </ul>
	TCA taux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mesure des écarts aux benchmarks</li> </ul>

Dans le cas où une entité sélectionnée faillirait à ses engagements et en cas d'évènement d'importance, Mandarin Gestion peut suspendre un broker.

## **6. Informations diverses**

Mandarine Gestion réexamine annuellement la politique d'exécution établie, et les dispositions en matière de transmission et d'exécution d'ordres. Ce document est susceptible d'être modifié à tout moment sans préavis.

Par ailleurs, à chaque fois qu'une modification substantielle se produit, que des défaillances sont constatées ou qu'un évènement intra période se produit et affectent la capacité de Mandarine Gestion à continuer d'obtenir avec régularité la meilleure transmission en vue de la meilleure exécution des ordres, ou la meilleure exécution, Mandarine Gestion réexamine sa politique d'exécution.

La politique d'exécution peut être adressée par courrier ou courrier électronique sur simple demande auprès de :

**Mandarine Gestion**

40 avenue George V

75008 Paris

France

[serviceclient@mandarine-gestion.com](mailto:serviceclient@mandarine-gestion.com)